

Nous, Préfet des Bouches-du-Rhône, représentant l'Etat et agissant par ailleurs en vertu des pouvoirs à nous délégués par arrêté du 16 Octobre 1947 du Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme,

En présence de M. LURGUIE, Directeur des Domaines à Marseille, et de M. CALLOUD, Délégué Inter-départemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, à Marseille,

Avons approuvé le règlement de co-propriété ci-après relatif à l'Unité d'Habitation "Le Corbusier Boulevard Michelet, à Marseille.

MARSEILLE, le 25 mai 1954

LE DIRECTEUR DES DOMAINES,

Signé: Lurguie

LE DELEGUE INTERDEPARTEMENTAL
DU MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION
ET DE L'URBANISME,

Signé: Caloud

LE PREFET,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé: Maxime Mignon